

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL SYNDICAL

Le Mercredi Sept Février Deux Mil Vingt Quatre à Dix Neuf Heures, le Conseil Syndical du SIVU de l'Enfance, régulièrement convoqué, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de André-Jean VIEAU.

**ETAIENT PRESENTS** : Olivier AUNEAU, Arnaud BOUYER, Florent CAILLET, Mélanie COTTINEAU, André-Jean VIEAU, Camille FRESNEAU, Séverine LENOBLE, Delphine CLOUET, Christelle PHILIPPEAU, Freddy SOURISSEAU, Jean-François ORHON, Patrick BUCHET, Amélie CORNILLEAU, et Isabelle LEFOL-ANDRE.

**ETAIENT EXCUSES** : Julie AUBRY, Nadia KNOEPFLER, Christophe GRANGE, Aurélie LARNAUD, Solenne HAMEL-GUITTON et Cyrielle GRIMAUULT

**ETAIENT ABSENTS** : Katharina THOMAS

**DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE** : Mélanie COTTINEAU est désignée secrétaire de séance.

**POUVOIRS** : Il est donné lecture des pouvoirs de : Julie AUBRY à André-Jean VIEAU, Nadia KNOEPFLER à Jean-François ORHON, Christophe GRANGE à Amélie CORNILLEAU, Aurélie LARNAUD à Patrick BUCHET et Cyrielle GRIMAUULT à Isabelle LEFOL-ANDRE

**Objet de la délibération**

Convocation le 1er février 2024  
Nombre de conseillers en exercice : 21  
Nombre de conseillers présents ou représentés : 19  
Publié le 9 février 2024

**2024-009 FINANCES - EXERCICE 2024 - ATTRIBUTION DES SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Rapporteur : André-Jean VIEAU

VU le Code général des collectivités territoriales, et notamment ses articles L.2311-7 ;

CONSIDERANT l'ouverture des crédits au budget primitif 2024 pour le versement de subventions aux associations, au chapitre 65 pour celles relevant du fonctionnement ;

CONSIDERANT la réception de demandes de subventions pour l'année 2024, destinées à soutenir le fonctionnement des associations ;

CONSIDERANT l'examen des dossiers de demandes, et en particulier les associations ayant reçu un avis favorable au titre de l'exercice 2024, pour les montants figurant ci-dessous :

ASSOCIATIONS	Pour mémoire : ATTRIBUTIONS 2023	PROPOSITIONS 2024
Amicale du personnel territorial d'Ancenis-Saint-Géréon	4 025,77 €	4 247,07 €
SOS Urgences Garde d'Enfants	310,00 €	310,00 €
<b>TOTAL</b>	<b>4 335,77 €</b>	<b>4 557,07 €</b>

CONSIDERANT la volonté de maintenir la politique de soutien aux associations.

Il est proposé que le Conseil syndical, après en avoir délibéré, et après un vote dont le résultat est le suivant :

Présents ou représentés : 19

Abstentions :0  
Exprimés : 19  
Pour : 19  
Contre : 0

**ATTRIBUE** les subventions aux associations au titre de l'exercice 2024 pour les montants figurant dans le tableau ci-dessus.

**AUTORISE** monsieur le Président à signer tout document nécessaire à la mise en œuvre de cette décision, notamment les courriers de notification.

**ARRETE** les conditions de versement des subventions, dans chacun des courriers d'attribution.

**PRECISE** que les crédits correspondants sont ouverts au budget primitif 2024.

Pour extrait conforme au registre,  
Le Président,  
André-Jean VIEAU  
Pour le Président et par délégation  
La directrice générale des services  
Christine PRIGENT



Transmission sur le site internet le :  
Transmission au contrôle de légalité le : **09 FEV. 2024**